

## ***You connaissez quelqu'un victime de violences ? Comment l'aider ?***

***Chacun.e connaît ou a connu quelqu'un qui est ou a été victime de violences. Le plus souvent, il s'agit d'une femme.***

*La violence est une contrainte exercée par une personne sur une autre, qui se manifeste avec une force intense, brutale, et souvent destructrice.*

### **Les relations violentes peuvent prendre différentes formes :**

Elles peuvent se produire à la suite ou en même temps et souvent elles s'entremêlent. Il y a :

- la violence verbale : cris, injures
- la violence psychologique : humiliations, menaces, harcèlements
- la violence physique : coups, blessures
- la violence sexuelle : viol, viol conjugal, agression sexuelle
- la violence administrative : confiscation des papiers, limite d'accès aux droits
- la violence économique : privation de ressources, interdiction de travailler

Toutes ces formes de violence sont interdites et elles sont punies par la loi.

### **La société banalise les violences**

Les comportements violents sont tellement fréquents dans notre quotidien, qu'on ne les remarque plus. Il faut les voir pour les dénoncer. Restons vigilants !

### ***Les femmes sont beaucoup plus souvent victimes de violences que les hommes.***

Ce déséquilibre est le fruit de la domination masculine, qui est produite et reproduite à tous les niveaux de la société, les dirigeants, le monde du travail, l'école et jusque dans la sphère la plus intime, la famille et le couple.

### **La vie privée est un théâtre des violences cachées**

Contrairement aux idées reçues, aucun milieu social, économique ou culturel n'est épargné et ***l'agresseur est le plus souvent connu de la victime.***

Au sein du couple, les violences apparaissent après une période de séduction, puis viennent l'isolement, les humiliations et la transformation de la victime en objet. L'agresseur travaille son impunité, s'arrange pour être inattaquable vis-à-vis de l'entourage. Il renverse la culpabilité et impose le secret. Ainsi la personne victime de violence croit généralement que c'est de sa faute et n'ose pas se révolter.

Ensuite, les violences se répètent suivant un scénario où se mettent en place et se succèdent par cycles : un climat de tension, puis un épisode de violence, puis la déresponsabilisation de l'agresseur et sa demande de pardon. Cette mécanique se répète, avec des répit de plus en plus courts et des violences de plus en plus graves.

Les conséquences de cet engrenage sont la honte, la perte d'estime de soi, la destruction et l'aggravation de l'isolement pour la victime. Aux conséquences psychologiques et aux blessures physiques visibles, peuvent s'ajouter une souffrance du corps, moins évidente, à l'origine de douleurs chroniques, d'usage de drogues ou du déséquilibre d'une maladie. Ces maux peuvent perdurer ou apparaître des années plus tard.

### **La place du soignant : savoir repérer, savoir en parler**

Les études demandant aux patientes si elles ont été victimes de violences montrent qu'elles répondent sans difficulté. N'ayons pas peur de poser la question. Appliquons-nous à la formuler de façon à faciliter la parole. Soyons attentifs aux plaintes qu'on ne comprend pas, qui s'accumulent, qui nous énervent ainsi qu'aux personnes qui semblent négliger leur santé. En sachant que les violences sont plus fréquentes pendant la grossesse ou en situation de handicap.

(cf. kit pédagogique, <http://stop-violences-femmes.gouv.fr/4-outils-pour-l-animation-sur-les.html> )

### **Pour aider les victimes de violences : les accompagner**

Il n'est pas toujours facile de rompre avec la personne violente. Il faut aider la victime à prendre conscience de ses droits, à avoir confiance dans les aides qu'on lui propose et à trouver des solutions. Il faut évaluer la possibilité d'un passage à l'acte d'une extrême violence lors de la séparation. Dans ce cas, contacter les associations pour s'assurer d'un lieu d'hébergement pour mettre en sécurité les victimes.

## Qui peut aider à rompre l'isolement ?

- Les associations : information, accompagnement pour dépôt de plainte, conseil juridique, aide au logement, groupes de parole...
- Les soignants : *en consultation mais aussi sur le lieu de travail, en milieu scolaire, apprentissage, université ...* médecin, infirmier, sage-femme, PMI, centre de planification, kinésithérapeute, psychologue...ils sont soumis au secret professionnel. Les médecins et sage-femmes peuvent rédiger les certificats médicaux utiles pour porter plainte.
- Travailleurs sociaux et commissariat, pas nécessairement ceux proches du domicile

## Contacts et ressources utiles

- Fédération Nationale Solidarité Femmes **3919** : Violences Femmes Info, n° gratuit
- Collectif Féministe Contre le Viol **0800 05 95 95** : SOS Viol Femmes Informations
- CNIDFF : Centre National d'Information sur les droits des femmes et des familles <http://www.infofemmes.com>
- AVFT : Association européenne des Violences faites aux Femmes au Travail [www.avft.org](http://www.avft.org)
- Observatoire Régional des Violences Faites aux femmes - Ile de France <http://orientationviolences.hubertine.fr/>
- Institut de victimologie <http://www.institutdevictimologie.fr>

Illustration : Héléne Maurel



## Vous connaissez quelqu'un victime de violences ?

Cordel écrit par Salomé Chaumette et Margot Kenigsberg, Collectif outils pour le soin, partage de savoirs d'accès libre. Mai 2016. [www.outilsdusoin.fr](http://www.outilsdusoin.fr) Cordel N° 31

**Que dit la loi sur les violences sexuelles ?**

Tout acte sexuel (attouchements, caresses, pénétration...) commis avec violence, contrainte, menace ou surprise est INTERDIT par la loi et SANCTIONNÉ pénalement.

Il y a des **circonstances aggravantes** : si l'agression est commise par le mari ou le conjoint, sous l'emprise de l'alcool ou stupéfiant, sous la menace d'une arme ou par plusieurs personnes. Mais également si la victime est malade, enceinte ou entrée en contact avec l'agresseur par internet.

**Vous êtes témoin ou victime de violences ?**

- Osez en parler : la honte est un sentiment habituel mais cela ne doit pas vous empêcher de demander de l'aide

- N'essayez pas de supporter : toute violence est interdite et particulièrement dans le couple, où l'on doit avoir une relation de confiance et de sécurité

- Parlez-en aux soignants : ils vous croiront et ils sont tenus de garder le secret

- Demandez un certificat, que le soignant peut garder dans votre dossier

- Portez plainte : vous pouvez aller dans un commissariat différent de celui de la ville où vous habitez

- Faites-vous accompagner par un.e ami.e ou une association si c'est trop difficile tout.e seul.e

**Vous êtes soignant ?**

N'hésitez pas à en parler : posez la question aux personnes vues en soin ou en consultation, en particulier les femmes : « Avez-vous été victime de violences ? »

- Libérez la parole : mettre en confiance, assurer la confidentialité, croire la parole de la victime

- Reconnaissez le statut de victime : poser le cadre légal « c'est interdit ! »

- Évaluez les risques imminents pour la victime, et ses ressources

- Donnez les adresses et les numéros utiles, restez disponible

- Faites un certificat médical :

c'est toujours utile de le faire pour attester de la gravité de la situation, même si la personne n'est pas prête à porter plainte. Il est à conserver en lieu sûr (dossier médical ou personne de confiance).

- Orientez vers les urgences médico-judiciaires s'il y a des blessures et en cas de viol

- Réparez-en, même si la personne n'a pas pu faire les démarches que vous lui avez conseillées

cordel: petit fascicule brésilien de poèmes ou écrits subversifs accrochés à une corde à linge et vendus dans les marchés